

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé en son lieu habituel de séance sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (16) : Mme VEYSSY, Maire ; Mr AUBY, Mr BRUGERE, Mme DANAY, Mr DUPONT, Mme HARRIS, Mme MARTINEZ, Mr MOGAN, Mme OLIVE, Mr PATRIER, Mr PEREZ, Mr PICO, Mr SEIGUE, Mme VACHER, Mme VIDAL, Mme WOLF

Pouvoirs (1) : Mme BARBIRATO à Mme VEYSSY

Absent excusé (2) : Mr CRISTOFOLI, Mme BALDOVINO
Secrétaire de séance : Mme OLIVE

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil par l'accueil de Madame Christine Wolf, nouvelle conseillère municipale, en remplacement de Thierry TUJAGUE qui a déclaré ne pas vouloir siéger au Conseil Municipal de Cénac : une première délibération permettra de présenter les commissions et les instances dans lesquelles elle siégera, en remplacement poste pour poste d'Amélie KOLK.

Ces dernières semaines à Cénac ont vu la concrétisation de deux engagements pris par les élus municipaux concernant la participation des habitants :

- Tout d'abord, les Cénacais ont été sollicités pour soumettre des projets d'intérêt général dans le cadre du budget participatif. 4 projets avaient été retenus par le COPIL composé des élus de la commission « communication, relation aux habitants » et par des agents municipaux.

Ces 4 projets ont été soumis au vote des habitants durant un mois, du 15 septembre au 15 octobre. Le dépouillement des bulletins de vote s'est déroulé le 15 octobre, à 17 h, en direct sur la page Facebook de la commune. C'est le projet de Clément Videau, habitant du Clos Lamothe, qui a recueilli 54 % des votes devant les 3 autres projets. L'idée est de réaliser une micro-forêt sur la Plaine des Sports. Ce sera l'un des chantiers qui sera à mener dans les mois qui viennent.

- Ensuite, les Cénacais ont également été sollicités pour déposer leur candidature en tant que référent de quartier sur la durée du mandat. A l'issue de la date limite de dépôt des candidatures, 5 habitants ont été désignés pour représenter leur secteur, l'information a été publiée sur la page Facebook de la commune et le site internet.

Enfin, un point sur l'un des sujets essentiels pour notre commune et qui concerne les suites des intempéries de juin dernier. Nous sommes amenés à délibérer à nouveau sur la demande de subvention que nous avons déposée auprès des services de l'Etat pour une aide à la remise en état de nos routes communales fortement endommagées. Je vous remercie de bien vouloir

accepter l'inscription d'une nouvelle question à l'ordre du jour pour adopter un plan de financement prévisionnel demandé en complément par la Préfecture. Nous évoquerons aussi notre adhésion au groupement de commandes pour la réalisation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales dont nous constatons bien à quel point il est vital pour nous donner les moyens de maîtriser la question de l'évacuation des eaux de pluie sur notre commune

Je terminerai juste sur un message de rétablissement en direction des personnes actuellement malades de la COVID. Les derniers chiffres n'incitent pas nécessairement à l'optimisme. A Cénac, comme ailleurs, des personnes de tout âge, même vaccinées et respectueuses des gestes barrières sont déclarées positives à la COVID. Une classe de notre école est actuellement fermée, pour la première fois depuis le début de la pandémie en mars 2020. Plus que jamais, nous devons demeurer vigilants et solidaires dans cette nouvelle épreuve qui s'annonce.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour concernant le plan de financement des travaux de réparation de voirie dans le cadre de la demande de subvention auprès de la Préfecture (Dotation de Solidarité pour les Equipements Communaux)

Madame Monique OLIVE est désignée secrétaire de séance.

I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II / Modification de la composition des commissions municipales (délibération n°43-2021)

Suite à la démission d'Amélie KOLK de ses fonctions de conseillère municipale,
Suite à la démission de Caroline LUCAS de ses fonctions de conseillère municipale,
Suite à la démission de Thierry TUJAGUE de ses fonctions de conseiller municipal,
Il est proposé de nommer Mme Christine WOLF membre des commissions suivantes :

Commission 1 : environnement, éco-citoyenneté, agriculture, viticulture, mobilités douces

Commission 6 : communication, démocratie locale, suivi du projet, relations avec les entreprises et les commerçants

Il est également proposé de nommer Mme Christine WOLF au CCAS

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

III/ Adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation de schémas directeurs d'eaux pluviales (délibération n°44-2021)

Avant de présenter le dossier, M. AUBY assure Mme le Maire de sa sympathie et de celle de tous les conseillers municipaux, dans les circonstances douloureuses qu'elle traverse.

La municipalité, consciente de l'importance de connaître l'état du réseau hydraulique de notre commune, afin de pouvoir rechercher des solutions permettant d'améliorer son fonctionnement, avait pris la décision d'inclure cette dépense dans le budget 2021, pour l'élaboration d'un « schéma directeur des eaux pluviales », document de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales.

Les récentes inondations ont rappelé la nécessité impérieuse de mener à bien ce travail.

Plusieurs autres communes de notre territoire (**Latresne, Camblanes-et-Meynac, Saint-Caprais-De-Bordeaux, Cambes, Carignan-de-bordeaux**) ayant la même problématique en étant arrivées à la même conclusion, elles ont décidé de réaliser cette étude via un groupement de commandes, dans le double but :

- D'étendre l'étude du risque inondation lié à la gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire de ces communes imbriquées
- D'en réduire le coût

Cette étude devra porter sur :

- L'élaboration d'un relevé topographique de notre réseau
- L'analyse de son état
- La recherche de solutions pérennes visant à réduire le risque inondation

La commune de Latresne est désignée comme coordinatrice de ce groupement, et à ce titre, assurera la maîtrise d'ouvrage.

Un comité de pilotage composé d'un représentant par commune va être constitué. M. AUBY y représentera la commune de Cénac.

Le cahier des charges est en cours de finalisation.

L'étude devrait durer 6 à 8 mois, le plus long étant d'effectuer les relevés topographiques.

M. MOGAN demande pourquoi toutes les communes du bassin versant de la Pimpine ne sont pas présentes dans ce groupement de commandes.

Mme le Maire indique qu'au départ, seules 2 communes (Latresne et Cénac) étaient volontaires pour élaborer ce document, chacune de leur côté. L'idée de se regrouper est apparue lors de discussions en bureau des maires de la CDC. Toutes les communes du bassin versant de la Pimpine ont été sollicitées. Certaines ont fait le choix de ne pas s'associer à ce projet commun.

Mme le Maire précise également que le SIETRA sera associé à cette étude dont le coût pour notre commune a été estimé à 50 000 €. Elle rappelle également que deux demandes de subvention ont été votées lors du conseil municipal du 14 juin 2021 :

- L'une auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour un montant de
23 707 €
- L'autre auprès du département de la Gironde pour un montant de
10 152 €

Soit un reste à financer par la commune de 16 141 €.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

IV/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement 2020 (délibération n°45-2021)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les collectivités responsables d'un service d'eau ou d'assainissement doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces

services publics. Ce rapport, dont les membres du conseil ont reçu une copie préalablement à la tenue de la présente réunion, ne donne pas lieu à délibération.

Le rapport du SIEA des Portes de l'Entre deux Mers, syndicat mixte qui comporte 17 salariés, exerce, en régie, les compétences suivantes :

- Eau potable
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

M. AUBY donne les explications suivantes :

- Concernant l'eau potable :
 - o 9 communes sont concernées par ce service (Madirac ayant rejoint le groupe au 1^{er} janvier 2020), pour une population d'environ 21 000 habitants
 - o La ressource propre est constituée de 7 forages
 - o 1 184 397 m³ ont été consommés en 2020 soit en moyenne 153 litres/habitant et par jour. Une perte d'environ 21% sur la distribution d'eau a été constatée (22% en 2019).
 - o La qualité de l'eau est conforme :
 - À 98,9% en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
 - À 100% en ce qui concerne les paramètres microbiologiques
 - o Le coût du m³ s'élève (comme en 2019) à 2,32 € pour une consommation de 120 m³/an.

M. AUBY précise que dans les années à venir, les ressources des forages actuels ne suffiront pas à alimenter les besoins de notre territoire. Un complément devrait être apporté par des ressources provenant du Médoc.

- Concernant l'assainissement collectif :
 - o Service assuré par 6 stations d'épuration
 - o Le coût est de 3,10 € par m³ assaini
- Concernant l'assainissement non collectif :

Les contrôles effectués soit lors de changements de propriétaires, soit de manière aléatoire sur des installations neuves ou existantes indiquent un taux de conformité de 16%, taux jugé faible.

Au vu de cette présentation, le conseil municipal ne formule aucune observation.

VI/ Projet de piscine à Latresne : pré-réservation de créneaux pour l'apprentissage de la natation pour les élèves de l'école de la Pimpine (délibération n°46-2021)

Mme VACHER, en charge de la commission présente le dossier.

Elle rappelle que l'apprentissage de la natation sur le temps scolaire est une obligation légale. À ce jour, et depuis de très nombreuses années, la commune de Cénac satisfait à cette obligation en ayant mis en œuvre une organisation permettant aux élèves de se rendre à la piscine de Villenave d'Ornon pour y suivre cet enseignement.

Cette organisation, qui a le mérite d'exister, comporte toutefois les inconvénients suivants, comme l'ont fait remarquer les institutrices lors du dernier conseil d'école :

- À chaque séance, c'est une demi-journée de perdu pour l'enseignement général, pour une durée moyenne de 20 minutes dans le bassin

- Si les parents accompagnateurs des enfants doivent avoir une certification spéciale pour ce faire, il n'en est pas de même pour les enseignantes qui se trouvent ainsi en position délicate

De plus, si au départ, des créneaux de 10 séances pour 4 classes avaient pu être dégagés, ils ont été réduits progressivement pour atteindre actuellement 8 séances pour 2 classes, insuffisant pour l'apprentissage complet de la natation.

Le projet privé actuellement envisagé est de construire sur la commune de Latresne un centre nautique de formation des maîtres-nageurs sauveteurs, avec un bassin couvert. Cette nouvelle structure pourrait permettre aux écoliers des communes volontaires de bénéficier de l'enseignement de la natation avec une équipe performante. Pour notre commune, cela se traduirait par :

- Un coût (hors transport) de 1935 € par classe pour 9 séances (contre 1494 € actuellement pour 8 séances)
- Une diminution du temps de trajet, et donc une perte de temps moindre pour l'enseignement à l'école
- Un encadrement plus performant, sans mise à contribution des institutrices

Afin d'étayer le dossier à présenter aux banques, il est donc demandé aux communes volontaires de prendre une « délibération d'intention » de pré-réservation de créneaux horaires pour pouvoir bénéficier de cette prestation.

M MOGAN prend la parole pour déclarer que la situation lui paraît ubuesque. En effet, même si l'exposé de Mme VACHER est incontestable, et qu'il est plus logique, d'un point de vue strictement pratique, d'envoyer les écoliers se former à quelques kilomètres de Cénac plutôt qu'à plus de 20, il pense que déléguer cette obligation légale à un opérateur privé (par le biais d'une délégation de service public) est dangereux car nous n'avons aucune visibilité sur ce projet. Il rappelle que le projet de piscine intercommunale est un vieux serpent de mer, qu'une piscine publique n'a pas de vocation à être rentable, qu'il s'agit d'un choix politique, collectif, de supporter cette charge, dont notre CDC parle depuis longtemps, jusqu'ici sans résultat.

Mme le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une délégation de service public et que les communes ne sont pas sollicitées pour financer l'investissement de cet équipement. Ce projet est porté par la Fédération Nationale des Maîtres Nageurs Sauveteurs qui cherche un lieu pour construire un centre de formation aux métiers de MNS, au niveau national. Elle considère que le périmètre de notre CDC est trop petit pour supporter un tel projet, d'autant que les finances publiques actuelles ne le permettent pas (la dernière réunion de la commission des finances de la CDC ayant bien fait ressortir le caractère très contraint du budget à venir pour 2022 et pour les années à venir). Le périmètre des 3 CDC (Portes-Entre-Deux-Mers, Côteaux Bordelais, Créonnais) paraît être le bon maillon pour mener à bien ce projet. Cette nouvelle structure permettra aux communes qui actuellement ne satisfont pas à cette obligation légale de le faire, Cénac étant une des rares communes de notre territoire à satisfaire à celle-ci, et fait partie des 3 communes de la CDC à respecter la loi sur cette obligation d'apprentissage de la natation en école primaire. Elle précise qu'une complémentarité avec la piscine (ouverte) intercommunale pourrait être trouvée ;

M PEREZ regrette pour sa part que le territoire le plus riche n'ait pas fait le choix de se lancer dans la construction d'une structure intercommunale, alors que des choix onéreux et pas forcément indispensables ont été faits (plusieurs salles de raquettes ont été construites sur ce même territoire). Il regrette également le manque d'information concernant ce projet privé, ce qui est préjudiciable à une quelconque prise de décision. Il indique qu'il votera pour cette délibération car le sujet porte sur la réservation de créneaux scolaires.

M PEREZ rajoute que le territoire à plusieurs CDC serait pertinent. C'est regrettable que cela n'ait pas été travaillé au sein du Pôle Territorial. Il regrette aussi que sur un territoire aussi riche que le nôtre, nous ayons une CDC aussi pauvre et dans l'incapacité de trouver des relais pour avoir une piscine intercommunale. Ce projet-là est un projet plus que pertinent qui a un

sens à la fois pour les enfants pour l'apprentissage de la natation, et aussi pour la formation des MNS. Il n'y a aucun souci sur ce volet là, mais il regrette que les élus soient sollicités pour consolider le projet financier d'un porteur privé, alors qu'une piscine intercommunale publique témoignerait d'une réelle volonté territoriale de s'inscrire dans une vraie dynamique de projet.

Mme WOLF indique qu'il lui paraît dangereux de s'engager à soutenir un projet privé sans avoir l'engagement que l'équipement public sera conservé.

Mme le Maire répond que les travaux de réhabilitation de la piscine actuelle ont été évoqués lors de la précédente mandature. Une étude a été faite par un programmeur. Par ailleurs, elle rappelle que notre CDC est jeune et qu'elle a porté déjà un grand nombre d'investissements qui l'ont amené à la situation financière actuelle, comme les crèches, les ASLH, les stades de rugby de notre Plaine des Sports et que tout ne peut pas être fait en même temps. Elle précise qu'il s'agit là d'une délibération d'intention concernant notre intérêt pour une pré-réservation de créneaux pour les enfants de notre école dans l'hypothèse où le projet se réaliserait.

Les débats étant clos, il est procédé au vote.

Pour : 13 Contre : 3 (M MOGAN, Mme OLIVE, Mme WOLF) Abstention : 1 (M PEREZ)

VI/ Renouvellement du contrat d'assurance CNP du personnel de la mairie (délibération n°47-2021)

Mme DANÉY explique que ce contrat (qui doit être renouvelé tous les ans) permet à la mairie d'avoir un remboursement à hauteur de 90% du salaire des agents (salaire brut plus charges) en cas d'arrêt de travail (avec une franchise de 15 jours par arrêt). Le taux de l'assurance proposé est de 7,38% (sans changement par rapport à l'existant) de la masse salariale de l'année (N-1).

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

VII/ Création d'un poste d'adjoint au responsable des services techniques et modification du tableau des effectifs – mobilité interne (délibération n°48-2021)

Mme DANÉY explique que suite à la modification des missions attribuées au responsable des services techniques, il est nécessaire de modifier l'organisation du service et créer un poste d'adjoint au responsable qui assurera certaines missions en l'absence de ce dernier.

Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un poste supplémentaire mais de la modification d'un poste déjà existant.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

IX/ Tableau de financement suite à la demande de DSEC (délibération n°49-2021)

Suite à la subvention déposée auprès de la Préfecture pour la réparation de la voirie communale endommagée par les intempéries de juin dernier (voir conseil municipal du 28 juin 2021), il est demandé par celle-ci la production du plan de financement envisagé, plan qui doit faire l'objet d'une délibération.

Mme le Maire présente ce plan de financement et le soumet au vote :

DEPENSES	RECETTES
Montant HT des travaux : 343 092.00 €	DSEC (40%) : 137 236.80 €
	DEPARTEMENT : 25 000.00 € (plafond)
TVA : 68 618.40 €	

		AUTOFINANCEMENT : 249 473.60 €
TOTAL	: 411 710.40 €	TOTAL : 411 710.40 €

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
AUBY Jean-François		OLIVE Monique	
BALDOVINO Emma		PATRIER Philippe	
BARBIRATO Pascale	Pouvoir à Mme VEYSSY	PICO Michaël	
BRUGERE Jean-Pierre		PEREZ Alexandre	
CRISTOFOLI Etienne		SEIGUE Guillaume	
DANEY Laëtitia		VACHER Alexandra	
DUPONT Bertrand		VEYSSY Catherine	
HARRIS Anne		VIDAL Marie-France	

MARTINEZ Céline		WOLF Christine	
MOGAN Julien			